

Synthèse de l'actualité

Du 23 juillet au 4 août 2014

Action institutionnelle

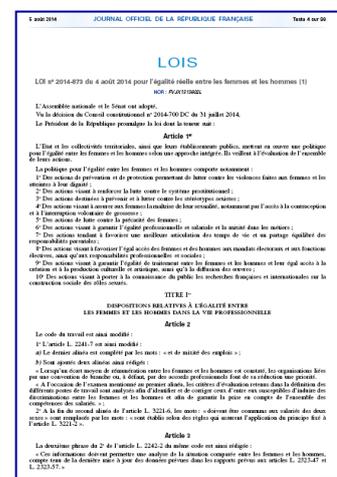
Loi 4 août 2014 pour l'égalité réelle entre les femmes et les hommes



La loi n° 2014-873 du 4 août 2014 pour l'égalité réelle entre les femmes et les hommes (flash d'actualité du 24 juillet) a été publiée au **Journal officiel** du 5 août. La saisine du **Conseil constitutionnel** en date du 24 juillet 2014 présentée par 92 sénateurs UMP, dont Jean-Pierre RAFFARIN et Gérard LARCHER, les observations du Gouvernement sur la loi pour l'égalité réelle entre les femmes et les hommes, et la décision du **Conseil constitutionnel** n° 2014-700 DC du 31 juillet 2014 sont

également publiées au Journal officiel du 5 août. Le 31 juillet, dans un communiqué, Najat VALLAUD-BELKACEM, ministre des Droits des femmes, de la Ville, de la Jeunesse et des Sports, se félicitait de la décision du Conseil constitutionnel validant dans toutes ses dispositions essentielles la première loi cadre pour les droits des femmes. « *Elle sera un vecteur indispensable pour faire progresser l'égalité entre les femmes et les hommes dans notre pays* », souligne la ministre qui prend acte des motifs de procédure qui ont conduit à l'annulation des articles 7 et 10 (« cavaliers »), qui étaient issus d'amendements parlementaires et pourront être examinés dans un autre cadre. Par les réformes qu'elle engage, la loi assure une pleine effectivité des droits. L'égalité s'affirme, mais pour exister au quotidien, elle doit aussi se construire dans des mécanismes de régulation parfois plus contraignants. La loi prévoit ainsi 38 dispositions qui permettront de réduire les inégalités des rémunérations et de parcours professionnels, les inégalités dans la répartition des tâches domestiques, les inégalités au moment des séparations, les inégalités dans l'accès aux responsabilités politiques, sociales, professionnelles ou encore les inégalités dans les médias. Elle crée un cadre juridique renouvelé pour apporter une réponse plus rapide, plus protectrice et plus efficace aux femmes victimes de violences. Comme elle s'y est engagée, la ministre veillera à la publication des textes d'application de la loi avant la fin de l'année pour que les changements puissent se concrétiser rapidement dans le quotidien des Françaises et des Français (lire également pages 2, 3 et 10).

[Retrouver la loi pour l'égalité réelle sur Légifrance](#)



Loi du 4 août : premières retombées dans la presse et le milieu associatif

Signalons ici les premières retombées dans la presse au vote par le Parlement du projet de loi pour l'égalité réelle entre les femmes et les hommes. **L'Agence France Presse**, souligne le 23 juillet qu'aucun parlementaire n'a voté contre la loi, et estime que la mesure phare du texte vise à inciter les pères à prendre un congé parental. **L'AFP** indique que « *le projet de loi complète des textes adoptés ces dernières décennies sur l'égalité professionnelle, les violences faites aux femmes et la parité en politique* », et précise que Najat VALLAUD-BELKACEM s'est engagée à ce que l'ensemble des décrets d'applications de la loi passent « *avant la fin du mois de novembre* ».

Un nouveau congé parental

La Croix du 24 juillet consacre une page à ce « nouveau congé parental », « *plus court ou partagé* », soulignant que « *la réforme est limitée par un contexte budgétaire très contraint* ». Le site des **Echos**, lui, rappelle qu'en adoptant définitivement le projet de loi sur l'égalité réelle entre les femmes et les hommes, le Parlement vise à favoriser la présence des femmes aux plus hauts postes des entreprises françaises, notamment dans les conseils d'administration et de surveillance, amplifiant ainsi la loi COPE-ZIMMERMANN (maintien de l'obligation de féminisation des conseils d'administration à hauteur de 40 % au 1er janvier 2017 dans les entreprises de plus de 500 salariés (qu'elles soient cotées ou non) et extension jusqu'en 2020 pour les ETI non cotées de moins de 500 salariés). « *Petit à petit, la parité au sein des conseils d'administration fait son chemin* », soulignent **Les Echos**. **Libération** titre de son côté « *Parité et égalité sur la voie de la réalité* », et compare le texte porté par Najat Vallaud-Belkacem à une « *fusée vers l'égalité* ». Dans une explication publiée le 1er août, **L'Entreprise** indique que les articles 7 et 10 de la loi, retoqués par le **Conseil constitutionnel**, concernent les sanctions encourues par l'employeur en cas de comportement discriminatoire vis-à-vis de ses salariés. Selon le site spécialisé, « *les Sages ont justifié l'incompatibilité de ces dispositions avec la Constitution selon des considérations de forme. En effet, ils relèvent que ces articles ont été intégrés dans la loi très tardivement, à savoir au moment de la deuxième lecture du projet de loi au Sénat* ». Le cabinet de Najat VALLAUD-BELKACEM, souligne **L'Entreprise**, « *fait savoir qu'il sera toujours possible de faire passer via d'autres voies ces dispositions* ».

Les moyens nécessaires

Du côté des associations, **Osez Le Féminisme ! (OLF)** se réjouit : « *Enfin une bonne nouvelle pour les femmes !* ». Et de saluer un texte de loi « *global* », « *ambitieux* » et « *transversal* », qui montre « *une juste compréhension des mécanismes d'oppression et une réelle volonté de les combattre de la part de la ministre Najat VALLAUD-BELKACEM* ». Mais l'association estime que « *les efforts du ministère doivent se concrétiser* ». « *Pour cela, nous attendons maintenant que les moyens nécessaires lui soient attribués, que les mesures soient appliquées et que les sanctions soient prises lorsque cela est nécessaire* », souligne **OLF**. « *Alors que la France est 45^e dans le classement du Forum Economique Mondial en matière d'égalité femmes-hommes, la route est encore longue pour une égalité réelle* ». **Femmes solidaires** se félicite également de l'adoption de la loi, mais souligne qu'elle « *restera vigilante sur l'application réelle de la loi sur l'ensemble du territoire et sur le fait que les restrictions budgétaires liées aux politiques d'austérité ne compromettent pas sa mise en place* ». La soixantaine d'associations du collectif « **Abolition 2012** » salue elle l'adoption d'une loi demandant à l'État de renforcer la lutte contre le système prostitutionnel.

L'abolition des privilèges

Enfin signalons que à la suite du recours formé par les sénateurs **UMP** devant le **Conseil constitutionnel**, qualifié de « *combat d'arrière-garde* » par Najat VALLAUD-BELKACEM (**L'Express** du 31 juillet, lire également page 10), **Libération** indique que les sages sont « *raccords* » avec la ministre, qui, selon le **Journal du Dimanche** du 3 août, « *fait sa révolution* ». En effet, selon l'hebdomadaire, Najat VALLAUD-BELKACEM « *a obtenu que sa loi-cadre sur l'égalité femmes-hommes, validée jeudi par le Conseil constitutionnel, soit promulguée lundi, un 4 août. Un clin d'œil féministe à la nuit du 4 août 1789 au cours de laquelle l'Assemblée constituante avait aboli les privilèges* », clin d'œil annoncé par la ministre sur son compte **Twitter**.

Un changement de braquet inédit pour l'égalité femmes-hommes au quotidien



A la suite de l'adoption définitive par le Parlement du projet de loi pour l'égalité réelle entre les femmes et les hommes, et comme un joli clin d'œil au Tour de France, le **Haut Conseil à l'égalité entre les femmes et les hommes** (HCEfh), salue, dans un communiqué daté du 23 juillet, « *un changement de braquet inédit pour l'égalité femmes-hommes au quotidien* ». « *C'est l'ensemble des domaines concrets de la vie des Françaises et des Français qui gagnera en égalité* », se réjouit le Haut Conseil qui présente les grandes lignes du texte : travail, stéréotypes de sexe, famille, violences de genre, congé parental, pensions alimentaires, vie citoyenne et parité, territoires, etc. « *Ce texte fait honneur à la France et contribue à rattraper son retard sur les pays les plus avancés en matière d'égalité femmes-hommes* », souligne le **HCEfh**, qui estime que, grâce à l'examen parlementaire, ce texte a gagné en cohérence et en ambition. En matière de droit à l'avortement, de parité, de violences faites aux femmes, le **HCEfh**, par ses recommandations, a directement permis le renforcement de ce texte de loi. « *Si cette loi constitue un réel cap pour l'égalité, la dynamique impulsée doit entraîner la concrétisation d'autres avancées engagées, comme l'adoption sans plus attendre de la proposition de loi globale de lutte contre la prostitution* », ajoute le Haut Conseil qui « *invite désormais à une mise en œuvre rapide et à la hauteur de la volonté transformatrice du gouvernement et du législateur* ». « *Cela passera notamment par l'allocation de moyens adaptés* », indique le **HCEfh**, qui, « *fidèle à ses missions, y sera attentif* ».

Préparation de la coupe du monde féminine de rugby

Le 28 juillet, Najat VALLAUD-BELKACEM s'est rendue à Marcoussis à la rencontre de l'équipe de France féminine de rugby, quelques jours avant le match d'ouverture de la **Coupe du Monde 2014**, qui se déroule en France. Côté compétition, les Bleues font figure de sérieuses prétendantes au titre de favorites, elles qui n'ont plus à démontrer ni leur talent, puisqu'elles ressortirent vainqueures du tournoi des Six Nations 2014 (avec Grand Chelem !), ni leur forme, puisqu'elles ont remporté leurs deux matchs de préparation. Un succès tricolore serait historique, puisqu'en six éditions de l'événement, les Néo-Zélandaises l'ont emporté quatre fois, l'Angleterre une fois et les États-Unis une fois. La finale de la compétition, à laquelle on espère bien voir les Bleues participer, se tiendra le 17 août. A voir sur **France Télévision** (lire page 11).



Najat VALLAUD-BELKACEM s'engage pour un avenir sans mutilation sexuelle ni mariage forcé



« *Un avenir sans mutilation sexuelle ni mariage forcé* », tel était l'objectif du **Sommet international sur les filles** (Girl Summit) organisé à Londres, le 22 juillet, par le gouvernement britannique et le Fonds des Nations unies pour l'enfance (UNICEF). Ce sommet a associé le Premier ministre britannique, David CAMERON, et 800 représentants gouvernementaux et personnalités issues de la société civile- comme Malala - ainsi que de multiples organisations internationales. Il vise à développer un vaste mouvement susceptible d'éradiquer en l'espace d'une génération les mariages précoces et forcés ainsi que les mutilations sexuelles féminines dans le monde. Dans un message au sommet, la ministre en charge des droits des femmes, a exprimé la priorité accordée par la France dans ce domaine. Elle a en particulier souligné le rôle pionnier de la France dans la poursuite des auteurs, en particulier les familles des victimes des mutilations sexuelles, et le rôle clé joué par le personnel médical.

[Retrouver l'article sur le site de la ministre](#)

Rapport annuel d'activité 2013 du Défenseur des droits



Le 21 juillet, le nouveau **Défenseur des droits**, Jacques TOUBON, a remis son rapport annuel d'activité 2013 au Président de la République. Jacques TOUBON rend hommage au premier titulaire de la fonction, Dominique Baudis. Il consacre de nombreux passages aux droits des femmes, un chapitre est aussi consacré à la lutte contre les discriminations à l'égard des femmes dans l'emploi privé : « Renforcer l'effectivité du dispositif juridique ». Notons que le 23 juillet, **Acteurs publics**, souligne la « *Hausse continue du sentiment de discrimination chez les fonctionnaires* », relevée dans le rapport, à un niveau désormais équivalent à celui des salariés du privé. Parmi les réclamations adressées par les fonctionnaires au **Défenseur des droits** l'an dernier, 11,5 % concernent une discrimination liée à la grossesse.

[Retrouver le rapport annuel du Défenseur des droits](#)

Egalité, non discrimination, féminisme

La Fondation Yves Rocher lance la 13^e édition du prix Terre de femmes

La **Fondation Yves Rocher** vient de lancer un appel à candidatures pour le prix Terre de Femmes ouvert jusqu'au mardi 30 septembre. L'ambition de la fondation, sous l'égide de l'**Institut de France**, est d'agir pour une empreinte positive sur la planète via des programmes terrains d'action de protection de l'environnement. **Terre de Femmes** est l'un de ses programmes phares, destiné à renforcer le leadership, la participation et l'autonomisation des femmes. Il soutient des femmes exceptionnelles dans la protection de l'environnement. Il les met en lumière pour qu'elles puissent montrer la voie et être une source d'inspiration. Son action s'inscrit ainsi dans deux des **Objectifs du Millénaire pour le Développement**, adoptés par les Etats membres des **Nations unies** (objectif 3 « Promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes », et objectif 7 « Préserver l'environnement », synthèses des 1^{er} octobre 2008 et 20 septembre 2010). Dans le cadre des projets soutenus, la préservation de l'environnement doit toujours être liée au bénéfice pour la collectivité. Organisé dans huit pays, le prix **Terre de Femmes** existe depuis 13 ans et a déjà récompensé 325 femmes avec des actions de terrain dans plus de 50 pays.



[Pour en savoir plus sur le site de la Fondation Yves Rocher](#)

« Les stéréotypes, c'est pas moi c'est les autres ! »

Laboratoire
de l'Égalité

Le **Laboratoire de l'égalité** organise, en partenariat avec le **Comité régional de liaison des coordinations féministes et féminines en Rhône-Alpes** (CRLCAFF), un Rendez-vous de l'égalité le **jeudi 25 septembre** à la Maison des solidarités locales et internationales de Lyon. Ce premier Rendez-vous de l'égalité en région sera consacré aux stéréotypes de sexe pour permettre à chacune et à chacun d'en prendre conscience, de les identifier et de limiter leurs effets sur l'égalité entre les filles et les garçons, entre les femmes et les hommes.

[Pour s'inscrire au rendez-vous de l'égalité de Lyon](#)

« Les excès du genre. Concept, image, nudité » de Geneviève FRAISSE

« Honni par une droite réactionnaire qui se cherchait une identité, célébré par une gauche intellectuelle qui a pourtant tardé à en entreprendre l'étude, le genre se retrouve au cœur de polémiques politiques violentes ». En désaccord avec les uns et les autres, Geneviève FRAISSE sort chez **Lignes** « Les excès du genre. Concept, image, nudité » (en librairie le 21 août). La chercheuse fait d'abord le point sur les polémiques autour du genre, et ce qu'elles signifient. Elle s'emploie ensuite à constituer avec ce mot, en partie nouveau, un nouvel objet de pensée philosophique, dans la droite ligne de ses travaux sur l'émancipation des femmes et l'égalité des sexes. Ce livre propose une perspective originale sur la polémique sexe/genre, sur la critique des stéréotypes et sur l'usage de la nudité en politique. « *Après quatre décennies de recherches sur la pensée de l'émancipation des femmes, de l'égalité des sexes, travaux qui ont mis en lumière la généalogie politique du féminisme liée à la modernité démocratique et parié sur la construction philosophique de questions précises (consentement, service domestique)* », cet ouvrage témoigne « *de la nécessité d'intervenir dans ce débat (dont on pourrait aussi remarquer qu'il devient à la mode...)* ».



« Ce n'est pas le poil qui fait l'homme ! »

« *Ce n'est pas le poil qui fait l'homme !* », [titrait récemment 50/50](#) résumant cinq années et 160 actions de **La Barbe**. Cela fait plusieurs mois que nous n'avons pas évoqué le collectif (synthèse du 21 février). Depuis la publication de son livre (synthèse du 7 avril), La Barbe poursuit son combat. Le 24 mars, au **Salon du Livre**, les Barbues ont félicité **Gallimard, le Seuil et Grasset** « *pour leurs publications toujours hautement viriles* ». Selon l'association, **Gallimard** décroche la palme en publiant 82,5 % d'ouvrages écrits par des hommes en 2013.



Quelques conférences entièrement masculines auront attiré l'attention des militantes, composée de grands chercheurs, jeunes ou confirmés, mais toujours mâles. Enfin, les Barbues ont spécialement salué Nelson MONFORT, « *vigoureux promoteur d'un sport aux valeurs viriles* ». Le 24 avril, plusieurs activistes du collectif ont salué avec leur ironie habituelle le nouveau **Conseil de Communauté de Saint Étienne Métropole** composé de 43 maires hommes sur un total de 45. Elles ont ainsi rappelé « *qu'il faut de la poigne et du courage pour administrer un tel territoire* ». Le 4 mai, six activistes se sont invitées à l'émission **3D** de Stéphane PAOLI sur **France inter** pour souhaiter un excellent anniversaire à la **Fondation Cartier pour l'art contemporain**. Autour de l'animateur, six artistes et intellectuels mâles et une seule femme. La Barbe s'est réjouie d'entendre toujours les mêmes antiennes de difficulté à trouver des expertes (sic) ou des « *femmes artistes* ». « *L'art contemporain, en 2014 comme en 1914, serait-il l'éternel conservateur d'un confortable entre-soi masculin ?* », se questionne l'association. « *Pas de Cartier pour les femmes* », quelque jours plus tard les trublionnes déboulaient à l'inauguration de l'exposition « *Mémoires vives* » à la **Fondation Cartier** et distribuaient les satisfécits : « *une sélection d'artistes qui fait mâle : 90 % d'hommes dans le film de présentation de l'exposition, seulement 19,23 % de femmes parmi les expositions monographiques présentées depuis les débuts de la masculine fondation* »... Le 20 mai, à la Maison de la Chimie, sept activistes du collectif sont intervenues devant une salle comble aux « *Deuxièmes rencontres parlementaires sur la fiscalité* », et se sont fait brutalement expulser, « *au nom de la démocratie* ». « *La digne sortie des Barbues* », racontent-elles, « *a été saluée par des injures, des menaces d'appels aux forces de l'ordre, ainsi que par diverses imprécations comme « Allez à l'Eurovision ! »* ». Enfin, neuf Barbues se sont invitées le 25 juin au **ministère des Affaires Étrangères**, lors du colloque « *Freud, un esprit Européen* », pour saluer « *l'entre-soi masculin des sommités de la psychanalyse : 83 % d'intervenants hommes, devant un auditoire majoritairement féminin* ».

« Juliette RENNES, l'œil sur les inégalités »

Juliette RENNES, sociologue et militante (en particulier au sein de l'association **MixCité**, mouvement mixte pour l'égalité des sexes fondé par Clémentine AUTAIN et Thomas LANCELOT-VIANNAIS en 1997), a consacré une bonne part de sa carrière à décrypter, à analyser, à essayer de comprendre le discours soutenant les thèses discriminatoires. **Le Monde** du 1^{er} août dresse le portrait de l'auteure de « Femmes en métiers d'hommes » (synthèses des 7 janvier et 21 février). « *C'est par le langage qu'elle a commencé ses études, avant de se tourner vers cette question. Juliette RENNES est malgré tout optimiste et voit dans certaines initiatives une remise en cause de l'ordre établi* ».



[Retrouver le portrait de Juliette Rennes sur le site du Monde](#)

La parole des femmes dans le monde arabe



Courrier International du 31 juillet consacre son dossier à « *la parole des femmes dans le monde arabe* » trois ans après les « printemps arabes » (une quinzaine de synthèses entre février et décembre 2011, puis celles des 6, 9 février, 12, 27, 30 mars, 30 mai et 23 octobre 2012, 4 février, 29 mars, 13 mai, 17 juin et 8 août 2013). « *L'immense espoir de liberté qu'ils ont suscité est retombé, pour les femmes en particulier* », note l'hebdomadaire qui publie entre autre « *Si j'étais un homme place Tahrir...* », un article du journal londonien **Al-Hayat** sur « *les zones d'ombre dans le phénomène du*

harcèlement sexuel collectif tel qu'il apparaît en recrudescence dans les rues et sur les places publiques égyptiennes ». Selon « *Courrier* », « *la loi contre le harcèlement sexuel restera inefficace tant que les valeurs nationales prôneront la supériorité masculine* ». Autre texte à signaler publié à l'origine dans **An-Nahar** au Liban : « *Moi, Yara, homosexuelle et fière de l'être* ». « *Ce chapitre de la prochaine fiction de l'écrivaine Joumana HADDAD (synthèses des 8 septembre 2010, 10 mars 2011, 4 février et 13 mai 2013) sonne comme un cri de colère contre l'hypocrisie et la bigoterie. Des termes rarement lus dans la presse arabe* ». (Illustration : Willis From Tunis, le chat inventé par la dessinatrice Nadia KHIARI est né le 13 janvier 2011, lors du dernier discours de Ben Ali. Chroniquant la révolution tunisienne sur les réseaux sociaux, Willis From Tunis est devenu très célèbre).

Eclats de rire en Turquie contre le machisme

Sous le titre « *En Turquie, le rire est le propre des hommes* », **Libération** se moque des déclarations le vice-Premier ministre turc, Bülent ARINÇ : pour « *conserver une droiture morale* », les femmes ne doivent pas « *rire fort en public* », ce qui les empêcherait de « *conserver [leur] décence* », a en effet déclaré le 29 juillet l'homme politique, membre du cabinet islamo-conservateur, « *dévoilant son âme de raffiné théoricien féministe* », s'amuse « *Libé* ». Evidemment l'information a fait le tour des réseaux sociaux, et, il semblerait que les femmes turques aient trouvé « *une riposte imparable : le rire...* ». C'est ce que nous relate **Le Soir** du 1^{er} août qui titre « *les femmes rient à la barbe du vice-Premier ministre turc* ». En guise de protestation, de nombreuses Turques ont en effet publié en ligne des photos d'elles en train de s'esclaffer ! La vice-présidente de la **Commission européenne** Neelie KROES s'est même jointe au concert de protestations dans un tweet signalant qu'elle serait à Istanbul en septembre et qu'elle rirait quand elle en aurait envie !



Egalité dans la vie professionnelle

Femmes/hommes : les stratégies de développement d'entreprise

Selon une enquête menée par le **Réseau Entreprendre** et Grenoble École de Management, avec le soutien de Fédération Pionnières, en novembre 2013, il existe quelques différences de management entre hommes et femmes entrepreneures. Les principaux résultats ont été mis en ligne sur le site du Réseau Entreprendre.

[Retrouver la synthèse de l'enquête](#)



« Développer les modes d'accueil des jeunes enfants pour faciliter l'emploi des parents »

Laboratoire
de l'Égalité

Le prochain « Rendez-vous de l'égalité » organisé par le **Laboratoire de l'égalité**, se tiendra le **mercredi 17 septembre** au Café Monde et Médias à Paris sur le thème « Développer les modes d'accueil des jeunes enfants pour faciliter l'emploi des parents ». Le Laboratoire propose de faire un état des lieux de la situation de l'accueil des jeunes enfants, d'identifier

les blocages au développement des dispositifs d'accueil individuels et collectifs, d'échanger sur l'impact de cette problématique sur l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes et d'envisager des solutions concrètes.

[Pour s'inscrire et recevoir le programme détaillé](#)

Actu'Elles : le futur réseau des femmes actuelles

Signalé dans l'indispensable **Vigie Voltaire** (veille informationnelle et gestion de l'intelligence économique), un nouveau réseau professionnel féminin verra officiellement le jour le 16 octobre prochain : **Actu'Elles**, le réseau des femmes membres de l'Institut des actuaires. Les actuaires sont des spécialistes de l'application du calcul des probabilités et de la statistique aux questions d'assurances, de finance et de prévoyance sociale. Parrainé par Sandrine LEMERY, première secrétaire générale adjointe de l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution (ACPR), et par Nicolas MOREAU, PDG d'Axa France, **Actu'Elles** a été lancé à l'initiative de Claude CHASSAIN, associée en actuariat chez Deloitte, avec le soutien du conseil de l'institut des actuaires.

Effet de la maternité sur la rémunération des mères



L'étude « Effet de la maternité sur la rémunération des mères et facteurs explicatifs : une comparaison public/privé » de Chloé DUVIVIER et Mathieu NARCY du **Centre d'études de l'emploi (CEE)** que nous citons dans notre synthèse du 9 juillet a été mise en ligne. En analysant l'effet de la maternité sur la rémunération des femmes, le déclassement salarial n'interviendrait ainsi qu'à partir du deuxième enfant. De plus, les femmes

travaillant dans le privé seraient davantage pénalisées que celles employées dans le public, les mesures de conciliation vie familiale/vie professionnelles étant plus nombreuses. Dans le privé, les pauses de carrière suite à la naissance d'un enfant sont plus fréquentes et plus longues. Toutefois, dans les deux secteurs, la pénalité disparaît lorsque sont pris en compte les différents facteurs explicatifs : réduction de l'offre de travail, moindre accès à des postes de responsabilité, interruptions de carrières, et ajustement des conditions de travail.

[Télécharger l'étude sur le site du CEE](#)

La directive maternité de la Commission européenne abandonnée ?

La **Coordination française pour le Lobby européen des femmes** prend position, dans un communiqué du 11 juillet, contre le retrait de la directive maternité par la **Commission européenne** (synthèses des 1^{er} septembre et 13 octobre 2008, 28 septembre, 15, 27 octobre et 13 décembre 2010). « *En attente d'une décision par le Conseil européen* », explique la CLEF, « *la Résolution parlementaire concernant les nouvelles dispositions de la Directive maternité de l'Union européenne,*



est menacée d'application dans les pays membres à l'occasion de la mise en place du nouvel exécutif de la Commission européenne ». Le texte de la Commission pour une nouvelle directive européenne et la résolution adoptée par le Parlement, le 20 octobre 2010, prévoient, entre autre, vingt semaines de congé maternité et deux semaines de congé paternité entièrement rémunérées. Mais il n'a jamais obtenu le soutien du **Conseil Européen**. La CLEF demande en particulier aux gouvernements français et italien (qui assure la présidence de l'Union européenne) d'agir afin de ne pas voir la Commission européenne procéder au retrait du texte modificatif de la Directive maternité qu'elle a proposé.... en 2008 !

Une patronne d'un des géants du CAC 40 en 2016 ?

Le Monde du 3 août consacre le portrait quotidien de sa série « Ils feront le monde » à Isabelle KOCHER (photo). Selon le journal, sous le titre, « *La discrète* », « *la directrice financière de GDF Suez pourrait devenir, en 2016, la première patronne d'un des géants du CAC 40* ». « *Les dirigeants de GDF Suez éludent la question* », raconte le quotidien du boulevard Blanqui, « *démentent mollement ? Mais ils dressent d'elle un portrait si flatteur que le doute n'est plus permis : Isabelle KOCHER, directrice générale adjointe chargée des finances, est taillée pour devenir, d'ici à 2016, la première femme à diriger une entreprise du CAC 40* ». Et **Le Monde** de rajouter : « *voilà des années que le PDG du poids lourd de l'énergie (Gérard MESTRALLET) la pousse vers le sommet* ». Nous voilà rassuré-e-s : c'est grâce à un homme qu'Isabelle KOCHER a des chances de pulvériser le plafond de verre !



Le jour où une femme est devenue cheffe de service au Monde

De 1945 à 2003, **Le Monde** raconte cet été les dates qui ont marqué l'actualité, mais aussi scandé sa propre histoire, dans une série intitulée « le jour où... ». Dans son édition du 24 juillet, le journal revient sur la nomination de la première femme cheffe de service au sein du quotidien. « *Le quotidien de la rue des Italiens n'a placé pendant vingt-cinq ans que des hommes à sa tête. Jusqu'en 1971, lorsque le directeur Jacques FAUVET a l'idée de confier à Yvonne BABY le nouveau service culturel* », raconte Ariane CHEMIN. « *A cette époque, les femmes sont de « fidèles » secrétaires, comme la rousse Yolande BOITARD, qui a suivi « Beuve » (Hubert BEUVE-MERY, le fondateur du journal) dans sa retraite du 5^e étage. Et lorsqu'elles sont journalistes, ce n'est jamais à ces postes de prestige dévolus au sexe masculin* »... Et de raconter le paternalisme ambiant de la maison : « *les bonnes femmes, c'était bon pour la culture, il ne fallait pas les prendre trop au sérieux* »... Le récit est drôle, et permet de mesurer le chemin parcouru, mais on ne peut s'empêcher de constater que, plus de quarante plus tard, au sein de la rédaction du prestigieux quotidien du soir, on ne féminise toujours le mot « chef »...



Parité et vie politique

La Commission européenne manque de candidatures féminines

Le feuillet « A la recherche de la parité » de la **Commission européenne** se poursuit (synthèse du 22 juillet)... « *L'impossible parité à la Commission européenne* », titre **La Croix** du 1^{er} août qui s'inquiète, avec le nouveau président, Jean-Claude JUNCKER, du manque de candidatures féminines parmi les prétendants aux postes de commissaires européens. Et le quotidien catholique de voir « *Une Europe au masculin pluriel* ». « *Europe : casse-tête de la parité pour Juncker* », soulignent de leur côté **Les Echos** le même jour, alors que, sous le titre « *L'impossible composition du futur exécutif européen* », **Le Monde** daté du 31 juillet relate « *les difficultés qu'éprouve Jean-Claude JUNCKER à faire respecter la parité* ». Sous le titre « *Trop de stéréotypes sur les femmes* », **Le Soir** du 1^{er} août donne la parole à Sophie HEINE (photo), politologue, chercheuse associée à l'Université Libre de Bruxelles et à l'Université d'Oxford, qui travaille, entre autre, sur les questions de genre. Pour la chercheuse, « *il est crucial de questionner les stéréotypes qui pèsent encore très fortement sur les rôles sociaux des individus en fonction de leur sexe* ». Pour abattre ces stéréotypes, dont elle rappelle les grandes tendances, en particulier dans le milieu de la politique, Sophie HEINE indique que si « *le combat contre la rigidité de stéréotypes de genre correspond avant tout à l'intérêt des femmes* », il « *devrait aussi parler aux hommes* ». En effet, selon elle, « *ces derniers peuvent se sentir enfermés par les attentes liées à leur sexe* ». L'universitaire pense également que les femmes devraient s'impliquer davantage dans la défense de leurs droits. Après avoir passé au crible les nombreux domaines où sévissent les stéréotypes et les normes, qui passent « *relativement inaperçus* », et constaté le retour des courants essentialistes, Sophie HEINE souligne que, « *bien plus que l'existence de différences entre les sexes, ce qui pose réellement problème, c'est l'usage d'une rhétorique différentialiste pour justifier les injustices. Comme par exemple l'infériorité sociale des femmes* ». « *L'objectif* », conclue-t-elle, « *devrait plutôt être de rendre possible la liberté de chacun d'élaborer et de mettre en œuvre ses propres choix de vie indépendamment des idées reçues sur le masculin et le féminin* »...



UMP : petits arrangements avec la parité

Nous signalions dans notre précédente synthèse (22 juillet) que l'**UMP** réfléchissait aux bienfaits de la parité aux législatives pour ne pas aggraver sa dette. Selon **Libération** du 29 juillet, Bruno LE MAIRE, (photo) candidat à la présidence du parti, écrivait en ce sens aux militants : « *les femmes prendront toute leur place* ». Bruno LE MAIRE s'était pourtant fait tacler quelques jours plutôt pour un entretien au **Point**, dans lequel il déclarait souhaiter pour la présidence de l'**UMP**, un « *président qui a des couilles* ».



Pour le **Huffington Post**, le terme « *permet de rappeler que les institutions politiques sont aussi des institutions genrées* ». « *Pour conquérir le pouvoir* », explique le site, « *il est encore nécessaire de se fondre dans les images qu'il véhicule, et qui sont encore largement fondées sur la virilité entendue comme une « masculinité hégémonique »* (Raewyn CONNELL, sociologue australienne). *Une masculinité écrasante et qui renvoie les femmes et tous les stéréotypes qui leur sont attachés à la sphère privée* ». « *Cette simple expression* », explique le **Huffington Post**, « *qui travestit une stratégie personnelle de distinction, n'en révèle pas moins l'importance toujours fondamentale jouée par les stéréotypes de genre au sein de la politique française* ». Toujours à propos des rapports entre l'**UMP** et la parité, selon **Le Monde** du 2 août, pour contourner la règle de la parité, le parti s'apprête à présenter, dans certains départements, plusieurs listes sous ses couleurs pour faire réélire ses sortants. Exemple dans l'Eure-et-Loir, où il présente trois listes, menées chacune par trois sénateurs sortants. Charge aux grands électeurs de partager leur voix. Le quotidien rappelle qu'actuellement il n'y a que 76 femmes sénatrices sur 348 élu-e-s, soit 22 % de la haute chambre.

Le genre au programme du nouveau mandat de la présidente chilienne Michelle BACHELET

« En décembre 2013, c'est d'une victoire écrasante que Michelle BACHELET remporte la première course à la présidence opposant deux femmes candidates et amorce un second mandat à cette haute charge publique ». L'Association pour les droits de la femme et le développement (AWID) s'est entretenue avec la sociologue et féministe Teresa VALDES, coordonnatrice de l'Observatoire du genre et de l'équité au Chili, au sujet des attentes des femmes et des défis à surmonter.

[Retrouver l'entretien sur le site de l'AWID](#)

Egalité dans la vie personnelle et sociale

Saisine du Conseil Constitutionnel sur l'IVG

« La droite espagnole est-elle le modèle de l'UMP ? », se demande le collectif associatif **Les Féministes en Mouvements** dans un communiqué du 24 juillet à propos de la saisine du **Conseil Constitutionnel** par les sénateurs UMP sur l'IVG. Le 29 juillet, dans une lettre ouverte aux présidents de l'UMP, Pauline ARRIGHI, Anne-Cécile MAILFERT, Claire SERRE-COMBE, porte-parole d'**Osez le féminisme !** se disent « *choquées* », « *consternées* », se questionnent sur la position du parti face à cette initiative, et s'interrogent sur sa position concernant l'avortement. « La « *clause de détresse* » est *obsolète* », estiment les trois signataires : « *il s'agissait à l'époque de rassurer les franges de la population hostiles à la dépénalisation de l'IVG. Supprimer cette clause revient à reconnaître officiellement la souveraineté des femmes dans les choix qui concernent la maîtrise de leur fécondité* ». Dans un communiqué du 2 août, **Libres MarianneS**, la **Ligue du droit international des femmes**, et la **Coordination française pour Lobby européen des femmes (CLEF)**, se réjouissent tout particulièrement de la loi pour l'égalité, et que soit ainsi confirmée la reconnaissance du droit des femmes à disposer librement de leur corps et à maîtriser leur fécondité qui est « *une condition impérieuse de cette égalité* ». Les trois associations saluent la décision du **Conseil Constitutionnel** qui a rejeté « *la saisine réactionnaire de 92 sénateurs* ».

Les IVG à la hausse en 2013

« Les IVG repartent à la hausse », titre **Le Parisien** du 1^{er} août qui revient sur les derniers chiffres de la **Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques (DREES)** (« Les interruptions volontaires de grossesse en 2012 », **Études et Résultats**, n°884, juin 2014, synthèse du 22 juillet). En effet, « *au détour de son bilan 2012* », la DREES indique qu'« *en 2013, le nombre total d'IVG en France métropolitaine issu du PMSI à la date du 13 mars 2014 a augmenté de 4,7 % par rapport au chiffre de 2012* ». « *Après dix ans de stabilité, les premiers chiffres de 2013 montrent une augmentation de près de 5 % du nombre d'avortements* », reprend **Le Parisien**, qui y voit « *sans doute une conséquence du scandale des pilules de 3^e et 4^e générations* » (synthèses 31 octobre 2013 et 20 mai 2014).

Fédération française de voile : arbitrage au féminin Pluri-elles



La **Fédération française de Voile** est à la une de la dernière lettre d'info (juillet 2014) du **Pôle ressource national sport éducation mixité citoyenneté (SEMC)** : « *La FFV s'est engagée, avec le Ministère des Sports dans la mise en place d'un plan visant à favoriser l'intégration des femmes dans les instances dirigeantes, et en particulier, en organisant un plan d'action en direction des femmes, dans le domaine de l'arbitrage.* » La FFV présente son action dans ce numéro.

[Retrouver la présentation de l'action de la FFV](#)



La Coupe du monde féminine de rugby fait parler d'elle

Pour la première fois les médias s'intéressent à la coupe du monde féminine de rugby ! Sous le titre « *Rugby (wonder) women* », c'est **Le Monde** qui ouvre le bal dans son édition du 26 juillet en soulignant que « *les Bleues affichent des performances à faire pâlir d'envie leurs homologues masculins* ». Le quotidien a rencontré les joueuses du XV de France qui se lancent à l'assaut de la Coupe du monde « *dans l'indifférence quasi générale* ». Le quotidien du boulevard Blanqui a peut-être donné mauvaise conscience à ses confrères, la **Fédération** a sans doute fait un effort de communication, toujours est-il que l'ensemble des journaux consacre des articles pleine page à l'évènement sportif : « *Chut, la Coupe du monde commence vendredi...* » (**Le Parisien** du 30 juillet), « *Les filles cherchent l'ouverture* » (**L'Humanité** dimanche du 31 juillet), « *La France peut aller au bout* » (**Le Parisien** du 31 juillet), « *Le rugby féminin veut sortir de l'anonymat* » (**Le Figaro** du 1^{er} août), « *Le rugby féminin français tente de sortir de l'anonymat* » (**La Croix** du 1^{er} août), « *Les filles jouent un rugby de french flair* » (**Libération** du 1^{er} août), « *Gagner mais aussi donner une belle image* » (**L'Humanité** du 1^{er} août), « *Ce qu'il faut savoir sur le rugby féminin* » (**Le Parisien** du 1^{er} août). Côté résultat, la France a parfaitement entamé la compétition en signant une première victoire, 26 à 0 avec quatre essais tricolores dont un doublé de Marion LIEVRE. Son prochain match aura lieu le 5 août. Signalons ici qu'**Amnesty International** sera présente le 17 août prochain au stade Jean Bouin, à Paris, dans le cadre de sa campagne « Mon corps, mes droits ». Une centaine de militant-e-s habillé-e-s aux couleurs de la campagne assisteront à l'évènement et porteront le message d'Amnesty : « Personne ne décide pour moi ». Enfin, le site du **Monde** a mis en ligne une vidéo du célèbre haka nouveau-zélandais (ci-contre) « *qui s'apprête à retentir à Marcoussis* » où se déroule une partie des matchs. Quadruples tenantes du titre, les Néo-Zélandaises ont exécuté ce rituel pour les débuts de la septième Coupe du monde de rugby féminin face au Kazakhstan, qu'elles ont écrasé 79 à 5 : Ka mate ! Ka mate ! Ka ora ! Ka ora ! (« c'est la mort ! c'est la mort ! c'est la vie ! c'est la vie ! »).



[Retrouver le haka des Néo-Zélandaises](#)

Football : il y aura bien une femme entraîneure d'une équipe d'hommes cette année



Après les déboires d'Helena COSTA (synthèses des 12 mai et 9 juillet), le monde du ballon rond vit finalement sa petite révolution, avec pour la première fois dans l'histoire du foot français une femme sur le banc d'une équipe professionnelle à l'occasion de Brest - Clermont le 4 août. C'est en effet Corinne DIACRE (ancienne joueuses des Bleues, photo) qui va entraîner le Clermont foot (« *Corinne et les garçons* », **Le Journal du Dimanche** du 3 août ; « *Corinne Diacre, première d'une pionnière* », **Le Figaro** du 4 août ; « *L'anniversaire historique de Corinne Diacre* », **Le Parisien** du 4 août).

Madrid recule discrètement sur le projet de loi anti-IVG

En Espagne, la réforme la plus controversée du gouvernement de Mariano RAJOY, le projet de loi sur « la protection de la vie de l'être conçu et des droits de la femme enceinte », qui prévoit de mettre fin au droit à l'avortement, n'a pas été présenté lors des deux derniers Conseils des ministres avant la pause estivale du Gouvernement. Et **Le Monde** du 27 juillet de se demander si la réforme n'est pas « en train d'être discrètement enterrée ». Le projet des conservateurs avait soulevé une vive émotion en Europe (synthèses des 7, 20, 31 janvier, 21 février et 9 juillet).

Le business florissant des ventres à louer

The New York Times, cité par **Courrier International** du 31 juillet, publie une enquête sur « *Le business florissant des ventres à louer* ». « *Autorisée dans plusieurs Etats américains, la gestation pour autrui attire une clientèle étrangère aisée de plus en plus nombreuse* », indique le journal.

Lutte contre les violences

Ratification de la convention d'Istanbul

Dans un communiqué du 1^{er} août, **Osez le féminisme ! (OLF)** salue la ratification par la France de la convention d'Istanbul (synthèses des 12 et 20 mai). L'association souligne « *la volonté politique de lutter contre les violences patriarcales, comme les violences physiques, psychologiques, sexuelles au sein du couple, de la famille, au travail ou dans l'espace public* ». « *L'Etat doit maintenant poursuivre sans relâche ses efforts et son engagement, en développant des politiques publiques de prévention des violences, de protection des victimes et de poursuite judiciaire des auteurs* », écrit OLF qui restera « *vigilante à l'application de ce texte* » et saura « *rappeler au gouvernement ses engagements pris devant l'ensemble de l'Europe* ».

Etude épidémiologique sur les populations exposées aux violences sexuelles



Les personnes ayant vécu une ou des agressions(s) sexuelle(s) sont invitées à participer à une étude épidémiologique organisée par l'association **Stop aux violences sexuelles (SVS)** et coordonnée par une équipe médicale, en partenariat avec l'Unité **INSERM U669**. Cette étude s'adresse aux personnes victimes d'agressions sexuelles qui sont sous le régime de la Sécurité sociale française.

[Pour en savoir plus sur l'étude sur le site de SVS](#)

Une étude de l'Amicale du Nid sur la prostitution étudiante

Le Monde du 24 juillet indique que la prostitution chez les étudiant-e-s fait couler beaucoup d'encre. Le quotidien rappelle l'arrivée en France d'un site qui met en relation des jeunes filles souhaitant être aidées financièrement et des « donateurs » potentiels. « *L'ampleur du phénomène reste cependant très mal connu* », indique le journal, qui signale une étude réalisée par l'**Amicale du Nid** auprès des étudiants de l'université Paul-Valéry de Montpellier, publiée jeudi 17 juillet, la plus vaste menée à ce jour. D'après les résultats, 4 % se sont déjà prostitué-e-s et 3,3 % ont déjà été client-e-s. Un article du **Soir** en avril dernier indiquait une tendance similaire en Belgique. « *La précarité des étudiants pousse à la prostitution* », titrait le quotidien de Bruxelles. (Nous n'avons pas signalé une trentaine de dossiers et de tribunes sur la prostitution depuis novembre 2013, nous en résumerons les grandes lignes dans notre prochaine synthèse NDR).

Au Nigeria toujours captives...

Il y a 100 jours, dans la nuit du 13 au 14 avril 2014, plus de 200 lycéennes nigériennes étaient enlevées par des hommes armés appartenant à la secte islamiste Boko Haram. **Osez Le Féminisme !** ne les oublie pas et leur a consacré un communiqué du 23 juillet pour ne pas abandonner la mobilisation. **La Croix** du même jour leur consacre sa une. « *Malgré l'appui de puissances occidentales, les autorités ne parviennent pas à obtenir leur libération* », indique le quotidien qui souligne également que « *la mobilisation internationale pour leur libération a faibli* ». A Paris, 220 silhouettes noires ont fait leur apparition le 28 juillet sur la place de la République. Deborah, Naomi, Esther... Symboliquement, chacune porte le prénom d'une des 220 lycéennes enlevées. Cette exposition intitulée « *Bring Back Our Girls* » a été inaugurée par Anne HIDALGO, maire de Paris, et la journaliste Valérie TRIERWEILER.



Le Canada revoit sa législation sur la prostitution



Selon **Le Soir** du 18 juin, « *la prostitution est dans le viseur des conservateurs canadiens* ». Le gouvernement du Premier ministre Stephen HARPER souhaite en effet punir lourdement aussi bien les prostitué-e-s que les clients. La décision d'Ottawa a soulevé l'indignation de Montréal à Vancouver. Finalement, il sera dorénavant criminel d'offrir des services sexuels à proximité des écoles, des garderies et des terrains de jeux. L'amendement au projet de loi qui doit encadrer la prostitution a été adopté le 15 juillet par le Comité de la justice de la Chambre des communes. En décembre dernier, la Cour suprême du Canada avait jugé inconstitutionnelle la criminalisation des activités entourant la prostitution et avait donné au gouvernement jusqu'à la fin de l'année pour adopter de nouvelles règles.

Culture, communication

Des médias féministes ... à consommer sans modération, toute l'année !

Le 23 juillet, le **Haut Conseil à l'égalité entre les femmes et les hommes** (HCEfh) a fait le point dans sa dernière lettre d'information avant les vacances sur les médias féministes. « *Malgré des avancées indéniables, les femmes sont aujourd'hui encore invisibilisées dans les médias et la presse écrite en France* », constate le Haut Conseil. A l'honneur, les deux sites d'informations indispensables à la diffusion d'une culture de l'égalité des sexes (qu'on ne présente plus ici) **Les Nouvelles News** et **50/50**. Le HCEfh cite également **Femmes en résistance**, **Clara Magazine** et **Causette**, trois journaux « papier » que l'on retrouve sur le web. Le Haut Conseil nous fait aussi découvrir (merci !), **Odette & Co**, « *magasine féministe semestriel, par et pour des femmes rurales mais pas ringardes !* ». Nous y reviendrons sûrement...



[Retrouver l'article sur les médias féministes sur le site du HCE](#)

Les femmes dans la grande guerre : un siècle de silence

« Elles ne sont ni poilues, ni graines de poilus », **Clara magazine** de juillet-août consacre son dossier à la place des femmes dans la première guerre mondiale dont on célèbre le centenaire (synthèses du 17 mars 2008 du 12 mai 2014). Le mensuel dénonce la mémoire collective défaillante sur la place des femmes dans la Grande Guerre. Elle est en effet restée pendant cent ans au fond des archives. **Clara** salue en particulier le travail de l'historienne Evelyne MORIN-ROTUREAU, « qui dirige la publication d'un ouvrage complet sur les différentes places des femmes dans l'effort de guerre, entre la mobilisation de 1914 et l'Armistice de 1918 » : « Française en guerre » sorti chez **Autrement** fin 2013.



Simone DE BEAUVOIR sur « Les chemins de la liberté »

Libération du 29 juillet consacre sa série d'été « Les chemins de la liberté » à Simone DE BEAUVOIR. « A la fin des années 70, une rencontre arrosée avec Beauvoir va susciter une vocation ». Le quotidien publie une lettre d'Annette LEVY-WILLARD au « Castor », « journaliste, philosophe, amoureuse passionnée, engagée et féministe bon gré mal gré ». « Vous aviez écrit le Deuxième Sexe du temps où vous croyiez, et vous l'avez cru longtemps, que vous étiez un homme comme les autres... Vous avez bien expliqué, dans ce livre révolutionnaire, que la femme n'existe pas, que c'est une fabrication de la société (des hommes) : « On ne naît pas femme, on le devient. » Vous avez jeté aux poubelles de l'histoire (masculine) la fameuse « nature féminine », expliquant que les femmes n'agissent pas en fonction de leurs hormones, que le corps n'est pas le centre de l'univers. Grand ménage dans les têtes de cette France qui sort groggy de la Seconde Guerre mondiale. Votre Deuxième Sexe est publié en 1949. Cela ne fait que cinq ans que, française, vous avez le droit de voter », la journaliste revient ensuite sur les réactions, très dures, au livre... L'une des photos choisies par les iconographes de **Libération** pour illustrer l'article (la seule qui reste sur le site Internet) est celle d'Art SHAY représentant Simone DE BEAUVOIR nue de dos. La publication de cette photo en une du **Nouvel Observateur** en 2008 avait provoqué une vaste polémique (synthèses des 9, 10, 15 et 16 janvier 2008).



[Lire la lettre à Simone de Beauvoir sur le site de Libération](#)

Un portrait de la réalisatrice indienne Nandita Das



« Être actrice et réalisatrice sans se plier aux règles machistes reste une provocation au royaume du cinéma. Malgré les intimidations, Nandita cultive les films d'auteur, joue la carte de l'indépendance et utilise sa notoriété pour défendre les droits des femmes et des enfants », **Madame Figaro** du 22 juillet dresse le portrait de la réalisatrice et actrice indienne Nandita DAS. Elle a en particulier, joué plusieurs rôles qui ont soulevé de violentes polémiques : l'amour entre deux femmes dans « Fire » (1998), l'histoire vraie de l'impossible quête de justice d'une femme de basse caste, victime d'un viol collectif, un phénomène qui continue d'assombrir l'actualité dans « Bawandar » (2000) et, sept ans plus tard, elle incarne dans « Provoked » une femme condamnée pour le meurtre d'un mari qui la maltraitait.

Pour information, cette synthèse est réalisée à partir d'alertes d'actualité internet, de la surveillance des sites institutionnels français, ainsi que d'une sélection de sites associatifs francophones, des informations et documents reçus par le bureau de l'animation et de la veille et d'une sélection de la presse quotidienne et hebdomadaire nationale. - Photos © DR

Direction générale de la cohésion sociale – Service des droits des femmes et de l'égalité entre les femmes et les hommes
Bureau de l'animation et de la veille - dgcs-sdfe-synthese@social.gouv.fr - <http://www.femmes-egalite.gouv.fr/>